

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/237 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A L'AMENAGEMENT ET A LA RESTRUCTURATION DES SALLES D'EXPOSITION DU F.R.A.C. DE CORSE A CORTE

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2007

L'An deux mille sept et le vingt-cinq octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Joselyne MATTEI-FAZI.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

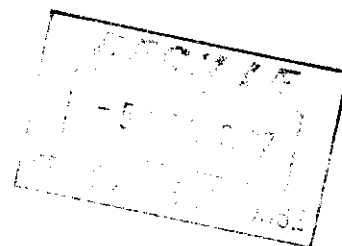
ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. GALLETTI José à Mme RICCI Annie
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie

ETAIT ABSENT : M. GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES AVIS de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES AVIS de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux relatifs à l'aménagement et à la restructuration des salles d'exposition du F.R.A.C de Corse à Corte.

		TITULAIRE		
		MONTANT HT	TVA	TOTAL TTC
1	Démolitions maçonnerie	GAMBINI		
		80 027,49	6 402,20	86 429,69
2	Peinture plâtrerie	CORTE Peinture		
		29 262,14	2 340,97	31 603,11
3	Menuiseries extérieures et intérieures	MDL		
		38 270,00	3 061,60	41 331,60
4	Métallerie	METALCO		
		33 757,66	2 700,61	36 458,27



	MONTANT HT	TITULAIRE	
		TVA	TOTAL TTC
5	Electricité		
		SOPEC	
	61 750,96	4 940,08	66 691,04
6	Chauffage ventilation sanitaires		
		SOPEC	
	50 381,00	4 030,48	54 411,48
	TOTAL €	293 449,25	23 475,94 316 925,19

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

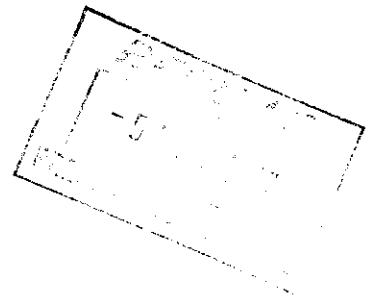
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge FOMI

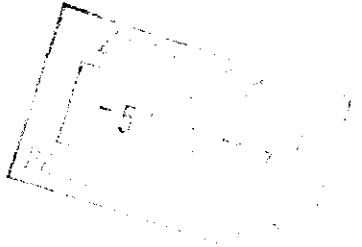
AJACCIO, le 25 octobre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
CONSEIL EXECUTIF

Fonds Régional d'Art Contemporain à Corte
Restructuration des salles d'exposition

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Marché de Maîtrise d'œuvre (106 400,00 euros)

1° phase :

TF (100 %) + TC (jusqu'à l'APD) : 66 920 euros

2° phase :

TC restant (restant) : 39 480 euros

Travaux (*offres entreprises*) - 1° phase **316 925,19 euros**

Travaux (*estimation maître d'œuvre*) - 2° phase 486 000,00 euros

Mission Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) 3 420,56 euros 4 400,00 euros

Contrôleur technique (CT) 2 152,80 euros 3 588,00 euros

Géomètre 1 047,10 euros

OPC 3 000,00 euros 4 600,00 euros

Divers et aléas (dont OPC) 24 534,35 euros 43 932,00 euros

TOTAL par phase :	1° phase : 418 000,00 euros
	2° phase : 582 000,00 euros

TOTAL opération	1 000 000,00 euros
------------------------	---------------------------

